République Française
Département Orne
Commune de Charencey

PROCES VERBAL

Séance du 7 Juillet 2026

L' an 2026 et le 7 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de St Maurice-Lès-Charencey sous la présidence de JUSZEZAK Jean-Claude Maire

Présents : M. JUSZEZAK Jean-Claude, Maire, Mme DUYCK Christelle, M. PREVOST Jean-Pierre, Mme BEUREL Christiane, Mme BRARD Marie-Christine, Mme DE MURAT Anne, M. NOUAUX Dominique, M. STORTI Philippe, Mme BEAU Sylvie, Mme HILD Sylvie, M. LOUIS Sylvain, Mme LAGOUCHE Virginie, M. BOURGUIGNON Stéphane, Mme AUBRY Emeline, Mme DEGUY Emilie

Excusés ayant donné procuration : M. HOULLE Pascal à M. JUSZEZAK Jean-Claude, M. DUTERTRE Laurent à M. LOUIS Sylvain, M. AUVRAY Sylvain à Mme DUYCK Christelle

Excusé : M. LE JEANNE Maxime

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. Dominique NOUAUX

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION - 2026-56
DELIBERATION CONCERNANT LE BAIL COMMERCIAL DU LOCAL SITUE AU CENTRE DU MULTI-SERVICES (entre le bar-épicerie et l'agence postale) - 2026-57
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°1 (VRD - ESPACES VERTS) - 2026-58
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°2 (MACONNERIE) - 2026-59
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°5 (MENUISERIES EXTERIEURES) - 2026-60
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°7 (CLOISONS SECHES - FAUX PLAFONDS - ISOLATION) - 2026-61
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°8 (PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION) - 2026-62
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 3 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°9 (ELECTRICITE) - 2026-63
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°10 (CARRELAGE - FAÏENCE) - 2026-64
CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°11 (PEINTURE) - 2026-65
DEVIS POUR LA REALISATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE AVEC COFFRET 4 COMPTEURS - 2026-66
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC A L'ESPACE COMMERCIAL - 2026-67
DELIBERATION CONCERNANT LES CADENCES D'AMORTISSEMENTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MULTI SERVICE ET DES SUBVENTIONS OBTENUES POUR CETTE REALISATION - 2026-68
DELIBERATION CONCERNANT LES CADENCES D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE POSE DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LE BATIMENT MULTI SERVICE. - 2026-69

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR LES ARCHIVES - 2026-70
AMENAGEMENT DES SALLES DES FETES DE SAINT MAURICE LES CHARENCEY ET MOUSSONVILLIERS ACHAT ET POSE DE SECHE-MAINS - 2026-71
BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2026-72
BUDGET MULTI-SERVICES : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2026-73
ADHESION AUX PRESTATIONS MEDECINE DU TRAVAIL ET PREVENTION DU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE - 2026-74
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCAL D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - 2026-75
DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE "HAIES" - 2026-76

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION
réf : 2026-56

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune :
Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue ») :
- Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant au moins deux années consécutives. Ainsi, pour l'assujettissement à la TVLH au titre de N, le logement doit avoir été vacant au cours des années N-2 et N-1 (« années de référence ») ainsi qu'au 1er janvier de l'année d'imposition.
- Un logement occupé moins de 90 jours consécutifs ou 90 jours consécutifs au cours de chacune des deux années de référence est considéré comme vacant. En revanche, un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.
- La preuve de l'occupation peut être apportée par tous moyens, notamment la déclaration de revenus fonciers des produits de la location, la production des quittances d'eau, d'électricité, de téléphone…

Le 2° du C du I de l'article 1406 bis précise à ce sujet que sont exclus du champ de la TVLH les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable.
Ainsi, la taxe n'est pas due lorsque la vacance est imputable à une cause :
- faisant obstacle à l'occupation durable du logement, à titre onéreux ou gratuit, dans des conditions normales d'habitation ;
- ou s'opposant à son occupation, à titre onéreux, dans des conditions normales de rémunération du bailleur.
Sont notamment concernés :
- les logements ayant vocation, dans un délai proche, à disparaître ou à faire l'objet de travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition ;
- les logements mis en location ou en vente au prix du marché et ne trouvant pas preneur ou acquéreur.

Constatant le nombre de maisons inhabités dont les terrains manquent d'entretien sur la commune,
Considérant qu'il y a lieu d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché les logements vacants,
Constatant la demande récurrente de logements,
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 0 contre, 2 abstentions)
- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation selon les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 2)

DELIBERATION CONCERNANT LE BAIL COMMERCIAL DU LOCAL SITUE AU CENTRE DU MULTI-SERVICES (entre le bar-épicerie et l'agence postale)
réf : 2026-57

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux du multi-services seront achevés en septembre.
Monsieur le Maire a reçu la proposition de Maître Fabienne Lebeaut, Notaire, pour louer le local commercial situé entre le bar-épicerie et l'agence postale.

Considérant la volonté de maintenir à Charencey l'étude de Maître Fabienne Lebeaut,
Considérant le manque de fiabilité des candidatures reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:
- De répondre favorablement à la candidature de Maître Fabienne Lebeaut de SCP Gaulard, Lebeaut, Lemonnier, Louwagie situé 13 rue de Bec Ham à L'Aigle.
- De réaliser les aménagements nécessaires à ce projet
- De charger Monsieur le Maire, de signer le bail correspondant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°1 (VRD - ESPACES VERTS)
réf : 2026-58

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LAWSON doit effectuer des travaux supplémentaires concernant les VRD - Espaces verts (lot 1) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 5 715.60€ HT, soit 6 858.72€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 2 au marché de travaux passé pour le lot n°1, d'un montant de 5 715.60€ HT, soit 6 858.72€ TTC
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°2 (MACONNERIE)
réf : 2026-59

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SAGIR doit effectuer des travaux supplémentaires concernant la maçonnerie (lot 2) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 1 135.96€ HT, soit 1 363.15€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 1 au marché de travaux passé pour le lot n°2, d'un montant de 1 135.96€ HT, soit 1 363.15€ TTC
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°5 (MENUISERIES EXTERIEURES)
réf : 2026-60

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SPBM doit effectuer des travaux supplémentaires concernant les menuiseries extérieures (lot 5) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 2 335.00€ HT, soit 2 802.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 2 au marché de travaux passé pour le lot n°5, d'un montant de 2 335.00€ HT, soit 2 802.00€ TTC
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°7 (CLOISONS SECHES - FAUX PLAFONDS - ISOLATION)
réf : 2026-61

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise MFI doit effectuer des travaux supplémentaires concernant les cloisons sèches - faux plafonds - isolation (lot 7) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 9 203.32€ HT, soit 11 043.98€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 2 au marché de travaux passé pour le lot n°7, d'un montant de 9 203.32€ HT, soit 11 043.98€ TTC
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°8 (PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION)
réf : 2026-62

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LA SCETEC doit effectuer des travaux supplémentaires concernant la plomberie - chauffage - ventilation (lot 8) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 4 863.95€ HT, soit 5 836.74€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 2 au marché de travaux passé pour le lot n°1, d'un montant de 4 863.95€ HT, soit 5 836.74€ TTC
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 3 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°9 (ELECTRICITE)
réf : 2026-63

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise EIFFAGE doit effectuer des travaux supplémentaires concernant l'électricité (lot 9) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 4 378.44€ HT, soit 5 254.13€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 3 au marché de travaux passé pour le lot n°9, d'un montant de 4 378.44€ HT, soit 5 254.13€ TTC

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°10 (CARRELAGE - FAÏENCE)
réf : 2026-64

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise AB2M doit effectuer des travaux supplémentaires concernant le carrelage - faïence (lot 10) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 320.00€ HT, soit 384€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 1 au marché de travaux passé pour le lot n°10, d'un montant de 320.00€ HT, soit 384.00€ TTC
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL : AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE POUR LE LOT N°11 (PEINTURE)
réf : 2026-65

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise GOUIN doit effectuer des travaux supplémentaires concernant la peinture (lot 11) de l'espace commercial.
Il en résulte un avenant, d'un montant de 3 145.41€ HT, soit 3 774.49€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'avenant 1 au marché de travaux passé pour le lot n°11, d'un montant de 3 145.41€ HT, soit 3 774.49€ TTC
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

DEVIS POUR LA REALISATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE AVEC COFFRET 4 COMPTEURS
réf : 2026-66

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis d' Eaux de Normandie n°612600463 du 05/06/2026 pour la réalisation d'un branchement d'eau potable avec 4 compteurs à l'espace commercial, rue de Paris à Saint Maurice Lès Charencey, commune déléguée de Charencey.
Les travaux s'élèvent à 4 110.47€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'accepter le devis d' Eaux de Normandie pour un montant de 4 110.47€ TTC qui sera comptabilisé sur le budget multi services.
- De prévoir cette dépense au budget multi services par une décision modificative budgétaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC A L'ESPACE COMMERCIAL
réf : 2026-67

Monsieur le Maire informe le Conseil que le TE61 a transmis la convention de participation financière pour les travaux de fourniture et d'installation de l'éclairage public à l'Espace Commercial, rue de Paris à Saint Maurice Lès Charencey, commune déléguée de Charencey.
Les travaux s'élèvent à 17 085.31€TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

- D'accepter la convention de participation financière pour les travaux de fourniture et d'installation de l'éclairage public à l'Espace Commercial, Route de Paris à Saint Maurice Lès Charencey, tel que défini ci-dessous :
Montant total des travaux : 17 085.31€TTC
L'opération est financée comme suit :
TE61 5 381,20€
à charge de Charencey 11 704,11€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour l'extension de réseaux électriques de l'Espace Commercial et tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION CONCERNANT LES CADENCES D'AMORTISSEMENTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MULTI SERVICE ET DES SUBVENTIONS OBTENUES POUR CETTE REALISATION
réf : 2026-68

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de construction du multi service et les subventions obtenues pour cette réalisation doivent être amortis.
Monsieur Le Maire propose d'amortir sur 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :
- D'amortir les travaux de construction du multi service et les subventions obtenues pour cette réalisation sur une durée de 30 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION CONCERNANT LES CADENCES D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE POSE DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LE BATIMENT MULTI SERVICE.
réf : 2026-69

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la fourniture et la pose des panneaux solaires sur le bâtiment du multi service doivent être amortis.
Monsieur Le Maire propose d'amortir ces travaux sur une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :
- D'amortir la fourniture et la pose des panneaux solaires sur une durée de 20 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR LES ARCHIVES
réf : 2026-70

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que les archives des communes historiques de Moussonvilliers, Normandel et St Maurice ont été classées et répertoriées par le service des archives du centre de gestion.
Ce service a préconisé qu'un local soit aménagé afin de conserver les archives.

Monsieur Le Maire présente 2 devis :
- MFI, pour les travaux de plâtrerie sèche, d'un montant de 6 571.29€ HT soit 7 885.55€ TTC
- LAMELET, pour les travaux d'électricité, d'un montant de 965€ HT, soit 1 158€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve les 2 devis présentés par Monsieur Le Maire :

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

- MFI, pour les travaux de plâtrerie sèche, d'un montant de 6 571.29€ HT soit 7 885.55€ TTC
- LAMELET, pour les travaux d'électricité, d'un montant de 965€ HT, soit 1 158€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT DES SALLES DES FETES DE SAINT MAURICE LES CHARENCEY ET MOUSSONVILLIERS ACHAT ET POSE DE SECHE-MAINS
réf : 2026-71

Monsieur Le Maire propose au conseil, dans la continuité de l'aménagement des salles des fêtes, d'installer des sèche-mains dans les salles de Moussonvilliers et de Saint Maurice. La salle de Normandel étant déjà équipée.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise LAMELET d'un montant de 1 645.10 HT, soit 1 974.12€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'accepter le devis de l'entreprise LAMELET d'un montant de 1 645.10€ HT, soit 1 974.12€ TTC
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2
réf : 2026-72

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 pour le budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De procéder à des modifications budgétaires
- De voter à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2 comme annexée ci-après.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2 DM n° 2 2026

CHARENCEY - CHARENCEY INSEE 61429

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 062.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**74 062.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	74 062.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**74 062.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	74 062.00 €	74 062.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 062.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**74 062.00 €**
R- 1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 381.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**5 381.00 €**
D-21311 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	9 043.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	17 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**28 143.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-276342 : Créances Collectivité de rattachement	0.00 €	51 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	**0.00 €**	**51 300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	79 443.00 €	0.00 €	79 443.00 €
Total Général		**153 505.00 €**		**79 443.00 €**

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

BUDGET MULTI-SERVICES : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2
réf : 2026-73

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 pour le budget multi-services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De procéder à des modifications budgétaires
- De voter à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2 comme annexée ci-après.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2 — DM n° 2 — 2026

CHARENCEY - MULTI SERVICES — INSEE — 61429

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 200.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 200.00 €**
R- 168742 : Dettes - Collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 300.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**51 300.00 €**
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**4 200.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313 : Constructions (en cours)	0.00 €	67 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**67 300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	71 500.00 €	0.00 €	71 500.00 €
Total Général		**71 500.00 €**		**71 500.00 €**

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AUX PRESTATIONS MEDECINE DU TRAVAIL ET PREVENTION DU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE
réf : 2026-74

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.321-1 et L.452-47,
Vu le Code du travail, 4ème partie, livres 1 à 5,
Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu le Décret 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de Médecine de Prévention dans la fonction publique territoriale,
Vu la délibération annuelle du conseil d'administration du CDG 61 fixant les tarifs du Centre de Gestion,

Le CDG 61 propose aux collectivités et à leurs établissements publics, de profiter de son expertise par la mise à disposition d'un Service de Médecine du Travail et de Prévention.
Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention portant adhésion aux prestations médecine du travail et prévention du pôle santé au travail du CDG 61.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide
- D'accepter les termes de la convention portant adhésion aux prestations médecine du travail et prévention du pôle santé au travail du
CDG 61.

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
réf : 2026-75

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT.
Monsieur Jean-Claude JUSZEZAK, Maire de la Commune, propose sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués (L.5211-7 du CGCT)
- Désigne Monsieur Jean-Claude JUSZEZAK délégué chargé de représenter la commune au sein de la CLECT

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE "HAIES"
réf : 2026-76

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux délégués pour siéger et représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale "haies".
Monsieur Le Maire a reçu les candidatures de Monsieur Laurent DUTERTRE et de Monsieur Maxime LE JEANNE, conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations du délégué (L.5211-7 du CGCT)
- Désigne Monsieur Laurent DUTERTRE et Monsieur Maxime LE JEANNE délégués chargés de représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale "haies"

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire a reçu en mairie un courrier d'un administré concernant le stationnement gênant de 3 véhicules sur le bord de la RN12. Il propose d'envoyer un courrier aux personnes concernées.
Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré de la commune de Moussonvilliers informant le conseil d'une altercation avec son voisin concernant des vaches qui ont franchi et endommagé la clôture les séparant.
Des travaux sont prévus au lieu Les Buttes Rouges pendant une quinzaine de jours.
Un référent sécurité routière doit être désigné, la candidature de M. Philippe Storti est approuvée par le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Christelle DUYCK informe le conseil de l'avancement du site internet de la Commune, et rappelle que la fête de Moussonvilliers a lieu le 8 et 9 août.
Madame Sylvie Hild demande que les ponts entre le parc et l'étang soient nettoyés : beaucoup de ronces empêchent le passage.
Mme Anne DE MURAT souhaite savoir s'il est possible de remettre le grillage du terrain de tennis.

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120

Mme Marie-Christine BRARD indique que le sapin qui se trouve derrière le monument aux morts de Normandel est desséché et qu'il doit être taillé.

Prochain conseil municipal : 15/09/2026

Séance levée à: 22:22

En mairie, le 21/07/2026

Le secrétaire de séance
Dominique NOUAUX

Le Maire
Jean-Claude JUSZEZAK

MAIRIE DE CHARENCEY
61190

Publié le : 21/09/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Charencey
https://www.charencey61.fr/documents_administratifs/79120